

Madame;

Nous nous prions à V. d. R. pour luy rendre nos très-humbles et sincères, de ce qu'il luy a plu de nous faire de notre service en cette illustre maison où nous avons l'honneur de servir, et de ce que nous avons fait en l'honneur de V. d. R. d'employer une ^{partie} ~~bonne~~ partie de nos jours.

La très-humble supplication que nous avons à faire à V. d. R. c'est, Madame, que'elle veuille nous faire la grace de s'arrêter que nous avons de la fidélité et de la pureté de nos consciences, nous servir tous également dans la résolution de faire ce que nous avons toujours fait, c'est à dire, Madame, de servir V. M. de la prompte fidélité de nos adieux de rendre et de faire rendre la justice aux sujets de Monseigneur le Prince, et finalement d'administrer son domaine en sorte, que quand par la grace de Dieu il sera parvenu en l'âge de discretion il puisse approuver que par la sage direction de V. M. la charge de V. M. confiée à des personnes d'honneur et de probité, et ^{pour} n'est

si les ^{très} capacités que

pour n'est

de autre chose que la promotion de ses
 pères et les avantages de ses enfants,
 afin que ceux qui d'être nous aurons
 la ^{félicité} de survivre à ces temps là, puissent
~~leur donner~~ après avoir travaillé
 de tout leur pouvoir
 se remettre à diriger et ses biens des grande
 et immenses charges qui les accablent
 fort souvent, les lui puissent remettre
~~à son honneur~~ et ^{à l'} honneur qu'il ^{aura mérité} de sa
 vie et jouir selon la condition de sa
 très-haute et très-illustre naissance.

C'est le dessein, Madame, dans lequel nous
 nous sommes livrés l'honneur qu'il pleut
 à V. A. R. nous faire par son deputer

*Et il est dans lequel nous pourrions nous servir de nos biens et de nos intérêts
 Dieu tout-puissant, Dieu qui est le Seigneur de nos biens et de nos intérêts
 d'illustre, Madame, de nos biens et de nos intérêts
 En suite de ce que nous supplions
 de vous que il nous soit permis de nous servir de nos biens et de nos intérêts
 et de garder ce que nous supplions*

M. A. de dire que si nous
 sommes ~~à~~ Eux-mêmes de rencontrer les
 occasions de notre service particulier
 leur puisse être de quelque contribution
 qu'elle n'aura point de peine à payer que
 nous sommes, et nous à l'accroissement de
 gloire d. V. A. à tous les s. et s. et s.
 ses-fils et ses enfants et s.